

Le montage d'un projet ANR

—

10 septembre 2026

Alessandra CAVA
Anne-Gaëlle PICART

Service valorisation et appui à la recherche

The ANR logo, consisting of the letters 'anr' in a blue sans-serif font, with a red dot above the 'r', followed by a registered trademark symbol (®).

Plan de la présentation

L'Agence nationale de la recherche : ses missions

Le Plan d'action de l'ANR

L'appel à projets générique

- Les différents instruments de financement
- Les axes de recherche
- Le calendrier de dépôt
- Rédiger sa pré-proposition (Étape I)
- La proposition détaillée (Étape II)
- La plateforme de dépôt IRIS
- Quel appui à l'Université Paris Nanterre ?

L'Agence Nationale de la Recherche : ses missions



créée en 2005 pour promouvoir la recherche française sur projets



Financer et promouvoir la recherche, l'innovation et le transfert des technologies



Financer et promouvoir les partenariats publics - privés



Soutenir l'excellence scientifique



Renforcer les coopérations scientifiques internationales



Gérer les programmes d'investissement de l'État dans le champ de l'ESR

Le Plan d'action de l'ANR : AAP générique et AAP spécifiques

Recherche et innovation

AAP générique

Construction de l'Espace Européen de la
Recherche et attractivité internationale de la
France

Tremplin-ERC

MRSEI, J-MRSEI
SRSEI

Access-ERC
Percée JCJC

Projets spécifiques

Impact économique de la recherche et
compétitivité

LabCom

Chaires industrielles, Instituts Carnot

Astrid et Astrid Maturation

Flash

Challenges

Saps

AAP spécifiques

L'appel à projets générique

AAP générique

Recherche collaborative

Recherche individuelle

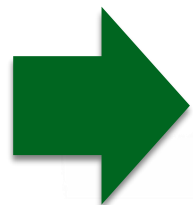
PRC

Entreprises
PRCE

International
PRCI

Jeune chercheur
Jeune chercheuse
JCJC

PRME



Bien choisir son instrument de financement

Les instruments de financement de l'AAPG : **Jeune Chercheur - Jeune Chercheuse (JCJC)**

Pour qui ?

- **Chercheur.es ayant soutenu leur thèse depuis moins de 10 ans** (après le 1/01/2016) et **en poste depuis moins de 5 ans** (après le 1/01/2021) ; dérogations en cas d'enfant, de congé parental, de maladie...
- Ayant un **contrat qui couvre toute la durée du projet**

Quels objectifs ?

- Développer une thématique de recherche propre et originale
- Prendre la responsabilité d'un projet et d'une équipe
- Lever des verrous scientifiques ou technologiques
- Acquérir une expérience de la recherche sur projet et renforcer sa capacité d'innovation
- Préparer de futurs projets ambitieux, notamment ERC (dispositif **Percée JCJC**)
- **Le critère clé : démontrer que le projet contribue concrètement à la prise de responsabilité du coordinateur et au développement de son équipe.**

>> Un seul partenaire bénéficiaire de l'**aide forfaitaire** ; des collaborations avec des chercheurs et chercheuses d'autres établissements sont possibles

>> **Décharges d'enseignement** éligibles à hauteur de 96 heures ETD par an.

Les instruments de financement de l'AAPG :

Projet de recherche mono-équipe (PRME)

Pour qui ?

- Un.e chercheur.se fédérant une équipe autour d'un projet ambitieux, avec un objectif clair de préparation aux appels européens
- Instrument ciblé sur l'individu : forte implication du coordinateur ou de la coordinatrice

Quels objectifs ?

- Ambitieux et caractère novateur
- Qualité et expertise de l'équipe
- **Nouveau : Tremplin vers l'Europe** : Le coordinateur financé s'engage à déposer une candidature à un appel européen pendant le projet ou au plus tard 1 an après sa fin scientifique, **dans un rôle de coordination, responsabilité scientifique ou WP leader**

>> Un seul partenaire bénéficiaire de l'**aide forfaitaire** ; des collaborations avec des chercheurs et chercheuses d'autres établissements sont possibles

Les instruments de financement de l'AAPG :

Projet de recherche collaborative - Entreprise (PRCE)

Pour qui ?

- Au moins **un établissement participant au service public de la recherche** et au moins **une société commerciale conduisant des travaux de R&D en France**.
- Peut impliquer d'autres catégories de partenaires : association, fondation, collectivité, établissement hospitalier, etc.
- Coordination ouverte : le projet peut être porté par le partenaire académique ou l'entreprise.

Quels objectifs ?

- Excellence scientifique et innovation socio-économique
- Résultats de recherche profitables aux deux parties
- Une réelle coopération de recherche public/privé

Nouveau : Thèse CIFRE facilitée : procédure simplifiée ANR–ANRT, sans double évaluation scientifique si le PRCE est sélectionné



En étape I, les projets PRCE sont concernés uniquement par un enregistrement d'intention de dépôt.

Les instruments de financement de l'AAPG : Projet de Recherche Collaborative - International (PRCI)

Pour qui ?

- **Accords bilatéraux** établis entre au moins un établissement participant au service public de la recherche et au moins **un partenaire étranger éligible au financement d'une agence de financement étrangère qui a signé un accord bilatéral avec l'ANR**



Quels objectifs ?

- Forte **synergie** entre les partenaires déposant le projet
- **Equilibre** des contributions scientifiques de chaque pays
- Identification d'un coordinateur ou coordinatrice scientifique, pour la partie française et pour la partie étrangère du projet

Selon les cas :

- Accélérer et développer les collaborations des équipes françaises avec les meilleures équipes internationales
- Promouvoir des partenariats avec les pays émergents
- Faire émerger des équipes transnationales d'excellence : dispositif **J-MRSEI**



En étape I, les PRCI sont concernés uniquement par un enregistrement d'intention de dépôt (sauf modalité « Lead étranger »)

Les instruments de financement de l'AAPG :

L'instrument Projet de Recherche Collaborative (PRC)

Principal instrument de financement de l'ANR

Toutes les formes de projet de recherche pluri-partenaires autres que PRCI et PRCE

Pour qui ?

- Au moins **deux partenaires** - dont au moins un établissement participant au service public de la recherche
- **Nouveau** : le PRC doit obligatoirement répondre à au moins 1 des 3 configurations :
 - Un responsable scientifique répondant aux critères JCJC
 - *et/ou* Présence d'un partenaire étranger sur fonds propres
 - *et/ou* Présence d'un acteur socio-économique sur fonds propres si société commerciale

Quels objectifs ?

- **Originalité et excellence scientifique**
- **Qualité du consortium** : Forte **synergie** entre plusieurs compétences impliquées (objectifs définis conjointement, partage de compétences et des tâches, partage des risques et des résultats)
- Faciliter l'**interdisciplinarité**

Les priorités stratégiques de l'AAPG 2027

L'AAPG intègre également des priorités stratégiques :

- Mathématiques
- Technologies quantiques
- Intelligence artificielle
- Sciences Humaines et Sociales aux interfaces
- Exploitation des données produites par les Infrastructures de recherche et les Organismes scientifiques internationales
- Troubles du neurodéveloppement
- Preuves de concept thérapeutiques dans les maladies rares
- Santé mentale
- Nouveau : PFAS (substances per- et polyfluoroalkylées)

Les axes de recherche de l'AAPG 2027

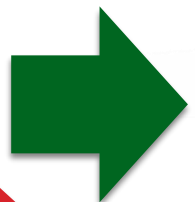
L'AAPG est structuré autour de 57 axes de recherche, chaque axe dispose d'un comité d'évaluation scientifique spécifique.

38 axes de recherche sont présentés au sein de 7 domaines scientifiques :

- Sciences de l'environnement (4 axes)
- Sciences de la matière et de l'ingénierie (7 axes)
- Sciences de la vie (11 axes)
- Sciences humaines et sociales (7 axes)
- Sciences du numérique (6 axes)
- Mathématiques et leurs interactions (1 axe)
- Physique subatomique, sciences de l'Univers et sciences de la Terre (2 axes)

19 axes de recherche correspondent à des enjeux transversaux intégrant les problématiques de plusieurs domaines scientifiques déclinés au sein de 7 domaines transversaux :

- Science de la Durabilité (1 axe éponyme)
- La transformation numérique (3 axes)
- Une seule santé (« One Health ») (3 axes)
- La transition écologique et environnementale (3 axes)
- La transformation énergétique (2 axes)
- Les transitions technologiques (4 axes)
- Les transformations des systèmes sociotechniques (3 axes)



Bien choisir son axe de recherche

Le calendrier de dépôt

- Un calendrier unique
- Soumission en deux étapes (sauf pour les PRCI et PRCE)

Étape I

Juillet 2026 : publication du Plan d'action 2027 et de l'AAPG 2027

8 septembre 2026 : publication du Guide de l'AAPG 2027 et de la trame de rédaction ; publication des annexes PRCI à mesure de la validation des collaborations ; ouverture d'IRIS pour le dépôt des projets JCJC, PRME, PRC et l'enregistrement des projets PRCE et PRCI (en modalité « *ANR lead Agency* » et « *Hors modalité Lead Agency* »)

13 octobre 2026, 17h : **clôture du dépôt et enregistrement Etape I**

Mi-février 2027 : notification des résultats Etape 1 aux coordinateurs et coordinatrices d'un projet éligible ; mise à disposition des rapports finaux dans IRIS

Étape II

Fin février 2027 : publication de la trame de rédaction ; ouverture d'IRIS pour le dépôt des projets JCJC, PRME, PRC, PRCE et PRCI

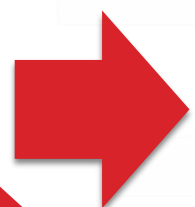
Fin mars 2027 : **clôture du dépôt Etape 2**

Fin mai 2027 : ouverture du droit de réponse aux expertises sur IRIS (pour corriger erreurs factuelles)

Juillet 2027 : publication de la liste des projets sélectionnés pour financement (JCJC, PRME, PRC et PRCE) et notification des coordinateurs et coordinatrices

A partir de septembre 2027 jusqu'à décembre 2027 : publication des résultats PRCI selon le calendrier des concertations avec les différentes agences étrangères

Vous devez informer votre établissement du dépôt de votre projet



Anticipez ! Contactez la DRED dès que possible pour organiser au mieux votre projet en fonction du calendrier

Le site de dépôt

Plateforme de dépôt IRIS (via PRConnect)

- Identité du projet, partenaires, mots-clés... à retrouver dans chaque onglet
- Des documents à joindre : CV, pré-proposition de 4 pages
- Engagements vis-à-vis des **limites d'éligibilité et d'implication** (régulation du nombre de dépôts!)

	Nb total de dépôts	Dont nb Coordinations	Dont nb Resp. scientifique	Carence après un nouveau projet en coordination
AAPG* 2026	3	0 - 1	0 - 3	1 an
AAPG* 2027	2	0 - 1	0 - 2	2 ans

Documents d'aide

Horizon Europe

Instrument de financement

Identité du projet

Effet mémoire

Résumés

Mots clés ERC

Mots clés CES

Mots clés libres

Objectifs de Développement Durable

Informations complémentaires

SRL / TRL

Experts non souhaités

Partenariat

CV des responsables scientifiques

Pré-proposition

Synthèse du projet

Engagements

Dépôt du projet

Rédiger sa pré-proposition

Trame de la pré-proposition : 4 pages (y compris biblio avec liens DOI)

1. Contexte, positionnement et objectif(s) du projet
2. Partenariat (consortium ou équipe)
3. Bibliographie

Rédaction en anglais conseillée

Critères d'évaluation :

- Qualité et ambition scientifique = excellence scientifique - **Note A obligatoire**
- Organisation et réalisation du projet =
 - le coordinateur (compétence, expertise et implication);
 - le consortium (qualité et complémentarité); l'équipe (qualité et expertise);
 - le projet (apport à la prise de responsabilité du coordinateur et au dvpt de son équipe, à la stratégie du coord vers les aap européens ciblés...)

La pré-proposition en détail :

1. Contexte, positionnement et objectifs de la pré-proposition

PRCI et PRCE		PRC	JCJC	PRME
Les PRCI et PRCE ne sont pas évalués en étape 1.	Critère 1 : Qualité et ambition scientifique (critère discriminant : notation A obligatoire)			
	▪ Clarté des objectifs et des hypothèses de recherche			
	▪ Ambition scientifique du projet et positionnement par rapport à l'état de l'art			
	▪ Adéquation et pertinence des méthodes mises en œuvre			
	▪ Adéquation du projet à l'axe scientifique choisi			

- Projet **novateur et ambitieux** dans l'objet, la problématique et l'approche méthodologique ; plus-value en termes de production de connaissances
- Projet à **fort impact**, dont dimension d'utilité publique (**échelles TRL / SRL**)
- Couverture **disciplinaire** : pluridisciplinarité encouragée
- Bien choisir son **axe scientifique**
- Considérer la dimension **sexe/genre** (**renforcement**), les aspects éthiques, de science ouverte, de gestion des données

La pré-proposition en détail :

2. Partenariat (consortium ou équipe)

PRCI et PRCE		PRC	JCJC	PRME
Les PRCI et PRCE ne sont pas évalués en étape 1.	Critère 2 : Organisation et réalisation du projet (critère non discriminant)			
	▪ Compétence, expertise et implication du coordinateur / de la coordinatrice scientifique			
	▪ Qualité du consortium et complémentarité des contributions.	▪ Apport du projet à la prise de responsabilité du coordinateur ou de la coordinatrice et au développement de son équipe	▪ Qualité et expertise de l'équipe	

- Expérience, compétences et expertise du **coordinateur** de projet
- Constituer une **équipe** structurée et compétente
- **Complémentarité** des compétences et synergie entre les collaborateurs, les équipes
- Pour les **JCJC**, en quoi ce projet va aider le JC dans son parcours

3. Bibliographie

- Liste des références bibliographiques de la pré-proposition relative à **l'état de l'art**
En lien avec le **critère 1 : Qualité et ambition scientifique**

Et la proposition détaillée ?

Trame de la proposition détaillée : 20 pages (y compris biblio avec liens DOI)

1. Contexte, positionnement et objectifs de la proposition

- a. Objectifs et hypothèses de recherche
- b. Positionnement par rapport à l'état de l'art
- c. Méthodologie et gestion des risques
- d. Positionnement du projet par rapport aux enjeux de recherche de l'axe scientifique choisi

2. Organisation et réalisation du projet

- a. Coordinateur scientifique et son consortium / son équipe
- b. Moyens mis en œuvre et demandés pour atteindre les objectifs

3. Impact et retombées du projet

Impact scientifique et impact potentiel dans les domaines économique, social et culturel

4. Bibliographie

Critères d'évaluation :

- Qualité et ambition scientifique
- Organisation et réalisation du projet
- Impact et retombées du projet

Le budget

- **A prévoir dès maintenant : montant du budget par partenaire**
Variation max autorisée de **+/- 7%** entre les 2 étapes sans justification => le budget doit déjà être estimé de manière précise
- **Min 15K € par partenaire** financé, pas de plafond imposé, budget en adéquation avec les besoins du projet
- **Coûts éligibles :**
 - Frais de **personnels** recrutés pour le projet comptabilisés en personnes-mois
Décharge d'enseignement possible pour les JCJC (96H ETD max par an)
 - **Équipements** (instruments et matériels acquis pour la réalisation du projet)
 - **Prestations de service** : développement informatique, traitement de données, enquêtes, traductions...
 - **Autres frais** : frais de mission et de réception, organisation d'événements...

Contactez appel-projet@dred.parisnanterre.fr pour établir votre budget

Attention : L'instrument, l'axe, le coordinateur, l'acronyme et l'idée générale du projet ne peuvent pas être modifiés en Étape II

L'Agence Nationale de la Recherche : les attentes vis-à-vis des coordinateurs de projet et les appuis à l'UPN

- **Éthique, intégrité scientifique et déontologie** : réflexion sur les enjeux éthiques qui pourraient être soulevés par les objectifs, la méthodologie ou les résultats attendus du projet de recherche et de leurs applications. => [Comité d'Ethique de la Recherche et DPO](#)
- **Sexe / genre** : donner une visibilité équitable des travaux de recherche qui seront produits, qu'ils soient portés par des femmes ou par des hommes ; prendre en compte la dimension sexe et/ou genre dans la recherche, quel que soit le domaine, afin d'écarter les biais de genre dans la production des savoirs et d'anticiper les conséquences potentielles de leurs applications. => [Centre de coordination pour l'égalité et la non-discrimination](#)
- **Publications scientifiques, données de la recherche, codes sources et logiciels** : Garantir l'accès ouvert immédiat aux publications scientifiques évaluées par les pairs, déposer les textes intégraux dans HAL, établir un PGD. => [Atelier de la donnée de Nanterre](#)
- **Promotion de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) et du dialogue science et société** : mener et/ou à participer à des activités de transfert de connaissances vers les citoyens, citoyennes et décideurs. => DRED - Chargée de projet SAPS - Contact : appel-projet@dred.parisnanterre.fr
- **Accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées** : déclarer une potentielle utilisation de ressources génétiques durant les projets.=> [Cellule APA MESR](#)
- **Dispositif de protection du potentiel scientifique et technique de la nation (PPST)** : protéger l'accès aux savoirs et savoir-faire stratégiques ainsi qu'aux technologies sensibles.=> fsd@parisnanterre.fr CC appel-projet@dred.parisnanterre.fr

Le Service Valorisation et appui à la recherche de la DRED

Réseau des chargé·es d'appui à la recherche

Adresse générique : appel-projet@dred.parisnanterre.fr

La Dred vous propose un accompagnement à chaque étape de votre projet.
Contactez-nous le plus en amont possible !

**Session de travail - plateforme de dépôt ANR phase 1
et questions-réponses
1er octobre 2026 de 13h à 14h30
Bat. Max Weber (salle séminaire 2)**

Les outils conçus par notre service :

- [La boîte à outils AAPG ANR](#)
- [Les guides pour les enseignant·es chercheur·es](#)

Liens utiles

- [Présentation de l'AAPG 2027](#)
- [Texte de l'appel à projets générique 2027](#)
- [Guide de l'appel à projets générique 2027](#)
- [Plateforme de dépôt IRIS \(via PRConnect\)](#)
- [Règlement financier de l'ANR](#)
- [Le Plan de Gestion de Données \(PGD\)-FAQ](#)
- [Les rendez-vous de l'ANR 2027 \(cycle de webinaires\)](#)